

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 4587

présenté par

Mme Maximi, Mme Keke, M. Corbière, M. Portes, M. Martinet, M. Mathieu et Mme Chikirou

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la deuxième phrase de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« de 50 000 créations à terme de postes en EHPAD »

les mots :

« de 10 000 créations de places en EHPAD par an pendant cinq ans et de 210 000 créations de postes permettant d'atteindre un ratio d'encadrement de 0,6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons rappeler qu'il est urgent de remettre nos EHPAD publics sur pieds, en créant massivement des places et en recrutant.